

# CONCOURS INFIRMIER

## Dates

✚ Epreuves admissibilité le	15 mars 2017
✚ Ouverture des inscriptions	1 <sup>er</sup> décembre 2016
✚ Clôture des inscriptions	9 février 2017
✚ Epreuve admission les	16, 22, 23, 24 mai 2017
✚ Pré-rentree	24 et 25 août 2017
✚ Rentrée en formation le	4 septembre 2017

## Résultats

✚ Admissibilité	24 avril 2017 à partir de 15 H
✚ Admission	9 juin 2017 à partir de 15 H

## Conditions générales d'inscription aux épreuves de sélections

Avoir 17 ans au plus tard au 31 décembre 2016

## LISTE 1

### Les épreuves d'admissibilité, écrites et anonymes d'une durée de 2 H chacune, comprennent :

✚ **Une épreuve écrite** qui consiste en un travail écrit anonyme d'une durée de deux heures, notée sur 20 points. Elle comporte **l'étude d'un texte** comprenant 3 000 à 6 000 signes, relatif à **l'actualité dans le domaine sanitaire et social**. Le texte est suivi de trois questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique du texte, d'en commenter les éléments notamment chiffrés, et de donner un avis argumenté sur le sujet. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats

✚ **Une épreuve de tests d'aptitude** qui a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

### L'épreuve d'admission orale

✚ Cet entretien, **relatif à un thème sanitaire et social**, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. L'épreuve, d'une durée de 30 minutes au maximum est notée sur 20 points, consiste en un **exposé** suivi d'une **discussion**. Chaque candidat dispose de 10 minutes de préparation.

Pour pouvoir être admis dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

## LISTE 2

### L'épreuve d'admissibilité écrite et anonyme d'une durée de 2 H

✚ Analyse de 3 situations professionnelles. Chacune fait l'objet d'une question qui permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

Les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 15 sur 30 à l'épreuve.

## LISTE 3

### L'épreuve d'admissibilité écrite et anonyme d'une durée de 2 H

✚ Etude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice de la profession infirmière suivi de cinq questions permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française par le candidat, les connaissances dans le domaine sanitaire et social, les capacités d'analyse et de synthèse et les connaissances numériques, notée sur 20 points, une note inférieure à 10 points est éliminatoire.

### Les épreuves d'admission

✚ Un entretien en langue française avec 2 membres du jury permettant d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat. Durée : 30 minutes maximum – notée sur 20 points

✚ Une mise en situation pratique : réalisation de 2 soins en rapport avec l'exercice professionnel infirmier. Cette épreuve doit permettre aux 2 membres du jury d'apprécier les capacités techniques et gestuelles du candidat. Durée : 1H maximum dont 15 mn de préparation – notée sur 20 points. Une note inférieure à 10 points est éliminatoire.

Cette épreuve aura lieu dans l'Institut, lieu d'inscription du candidat au cours des mois de mai - juin.

## LISTE 4

### L'épreuve d'admissibilité écrite et anonyme d'une durée de 2 H

✚ Epreuve écrite et anonyme consistant en un multi-questionnaire portant sur chacune des unités d'enseignement de l'année considérée dans l'IFSI chargé de l'organisation de cette épreuve.

## LISTE 5

### L'épreuve d'admission

✚ Un entretien relatif à un thème sanitaire et social destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. L'épreuve, d'une durée de 30 minutes au maximum est notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion. Chaque candidat dispose de 10 minutes de préparation.

Pour pouvoir être admis dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

Coût du concours                      97 €

Inscription par internet ou dossier à retirer à l'Institut de formation à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016

### Nombre de places ouvertes pour concours 2017

**LISTE 1** 69 places

**LISTE 2** 8 places

**LISTE 3** 2 places

**LISTE 4** sous réserve de places disponibles en 2<sup>ème</sup> année

**LISTE 5** 2 places

## LA FORMATION

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier G. Régnier de Rennes met à votre disposition un cadre pédagogique propre à développer vos qualités personnelles afin de les mettre au service des usagers de la santé. Il a pour ambition de former des professionnels aptes à :

- évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins
- concevoir et définir des projets de soins personnalisés
- planifier des soins, les prodiguer et les évaluer, mettre en œuvre des traitements
- dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé
- contribuer à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes et des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie
- intervenir dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle dans des structures de soins à domicile, de manière autonome et en collaboration.

## PEDAGOGIE

- centrée sur « l'approche compétence » comme modèle pédagogique de référence
- orientée vers la personnalisation du parcours de formation et la construction progressive par l'étudiant de ses savoirs et de ses compétences
- fondée sur l'entraînement réflexif pour en autonomie, comprendre la liaison entre savoirs et actions
- développe le sens de l'observation pour exercer dans ses expériences sa capacité de recherche et de raisonnement
- s'appuie sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.

## MOYENS

- un centre de formation situé dans un environnement paysagé
- des salles d'enseignements théoriques et cliniques équipées de matériels pédagogiques performants
- une équipe de d'infirmiers cadre de santé formateur
- un centre de documentation riche de 10000 ouvrages, de 30 abonnements à des revues professionnelles et d'une vidéothèque
- une salle micro-informatique et un système WIFI installé
- 2 cafétérias

## STAGES

Ceux-ci s'effectuent dans les structures de soins des établissements hospitaliers (CHU de Rennes, CH G. Régnier, établissements hospitaliers privés) et extrahospitaliers situés au sein de l'agglomération rennaise, sa périphérie et du département d'Ille et Vilaine.

## ORGANISATION DES ETUDES

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures. La répartition des enseignements est la suivante :

- La formation théorique de 2100 heures (cours magistraux 750 heures, TD 1050 heures, travail personnel guidé 300 heures)
- La formation clinique 2100 heures.

<i>Semestres</i>	<i>Compétences</i>	Enseignements théoriques		ECTS	Enseignements cliniques
1 <sup>er</sup>	6	UE 1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Soins courte durée Ou Psychiatrie Ou Soins Longue durée  5 ECTS
	7	UE 1.3	Législation, éthique, déontologie	2	
	4	UE 2.1	Biologie fondamentale	1	
	4	UE 2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions	3	
	4	UE 2.4	Processus traumatiques	2	
	3	UE 2.10	Infectiologie, hygiène	2	
	4	UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	2	
	1	UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique IDE	2	
	3	UE 4.1	Soins de confort et de bien-être	2	
	3	UE 5.1	Accompagnement de la personne dans la	2	
	8	UE 6.1	Méthodes de travail	2	
	8	UE 6.2	Anglais	2	
			TOTAL	25	
2 <sup>ème</sup>	6	UE 1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Court séjour et Psychiatrie Ou Long séjour Et Psychiatrie ou Court séjour et long séjour  10 ECTS
	5	UE 1.2	Santé publique et économie de la santé	2	
	1	UE 2.3	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	3	
	4	UE 2.6	Processus psychopathologiques	2	
	1	UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique IDE	2	
	2	UE 3.2	Projet de soins infirmiers	1	
	6	UE 4.2	Soins relationnels	1	
	4	UE 4.3	Soins d'urgences	1	
	4	UE 4.4	Thérapeutique & contribution au diagnostic médical	2	
	7	UE 4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	1	
1	UE 5.2	Evaluation d'une situation clinique	3		
			TOTAL	20	
3 <sup>ème</sup>	5	UE 1.2	Santé publique et économie de la santé	2	Soins courte durée Ou Soins longue durée Ou Santé mentale et psychiatrie Ou Soins individuels et collectifs sur lieux de vie  10 ECTS
	4	UE 2.5	Processus inflammatoires et infectieux	2	
	4	UE 2.8	Processus obstructifs	2	
	4	UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	1	
	2	UE 3.2	Projet de soins infirmiers	1	
	9	UE 3.3	Rôle infirmier, organisation du travail et	1	
	6	UE 4.2	Soins relationnels	2	
	5	UE 4.6	Soins éducatifs et préventifs	2	
2 et 6	UE 5.3	Communication conduite de projet	4		
8	UE 6.2	Anglais	2		
			TOTAL	20	
4 <sup>ème</sup>	7	UE 1.3	Législation, éthique, déontologie	3	Soins courte durée Ou Soins longue durée Ou Santé mentale et psychiatrie Ou Soins individuels et collectifs sur lieux de vie  10 ECTS
	4	UE 2.7	Défaillance organique et processus dégénératifs	2	
	8	UE 3.4	Initiation à la démarche de recherche	2	
	10	UE 3.5	Encadrement de professionnels de soins	2	
	4	UE 4.3	Soins d'urgences	1	
	4	UE 4.4	Thérapeutique & contribution au diagnostic	2	
	6	UE 4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	1	
	5	UE 4.6	Soins éducatif et préventif	2	
5 et 10	UE 5.4	Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires	4		
8	UE 6.2	Anglais	2		
			TOTAL	20	

5 <sup>ème</sup>	4	UE 2.6	Processus psychopathologiques	2	Soins courte durée Ou Soins longue durée Ou Santé mentale et psychiatrie Ou Soins individuels et collectifs sur lieux de vie
	4	UE 2.9	Processus tumoraux	2	
	5	UE 2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	2	
	9	UE 3.3	Rôles infirmiers, organisation du travail et inter-professionnalité	2	
	6	UE 4.2	Soins relationnels	1	
	4	UE 4.4	Thérapeutique & contribution au diagnostic	2	
	4	UE 4.7	Soins palliatif et de fin de vie	2	
	4 et 9	UE 5.5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4	
		UE 5.7	Optionnelle	1	
	8	UE 6.2	Anglais	2	
			<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>10 ECTS</b>
6 <sup>ème</sup>	8	UE 3.4	Initiation à la démarche de recherche	2	Soins courte ou longue durée ou Santé mentale et psychiatrie ou Soins individuels et collectifs sur lieux de vie et Stage optionnel
	7	UE 4.8	Qualité des soins, évaluation des pratiques	3	
	7 et 8	UE 5.6	Analyse de la qualité et traitement de données	8	
		UE 5.7	Optionnelle	1	
	8	UE 6.2	Anglais	1	
			<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15 ECTS</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>120</b>	<b>60 ECTS</b>

## LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER (reconnu grade Licence)

Le diplôme d'état d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du métier d'infirmier soit :

- 120 crédits pour les unités d'enseignements
- 60 crédits pour la formation clinique en stage

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement (UE) en relation avec la compétence
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors du stage
- Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués, soit en stage, soit en institut de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

## L'EXERCICE INFIRMIER DU DIPLÔME D'ÉTAT

Être formé au métier d'infirmier à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du C.H. G. R. de Rennes vous permettra, selon votre projet professionnel, d'exercer votre profession dans tous les secteurs de soins hospitaliers ou extrahospitaliers, publics ou privés, ainsi qu'au sein de l'Union européenne.

### PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du C.H. G. R. de Rennes est situé dans le Centre de Formation du Centre Hospitalier Guillaume Régnier

15, rue du Bois Perrin  
35703 RENNES CEDEX 7

Tél.	02.23.23.28.80
Mail	<a href="mailto:ifsi.chgr@ch-guillaumeregnyer.fr">ifsi.chgr@ch-guillaumeregnyer.fr</a>
Site internet	<a href="http://www.ifsi-chgr.fr">www.ifsi-chgr.fr</a>

Adresse postale :	I.F.S.I. du C.H. Guillaume Régnier 108 av. Général Leclerc BP 60321 35703 Rennes cedex 7
-------------------	---

\*\*\*\*\*

Accès par le réseau de bus de la ville de Rennes, lignes 50, 64 et C3, C4, C6, 67.

L'I.F.S.I. n'a pas d'internat ; les étudiants ont accès, le midi, au self du C.H. G. Régnier.

Les étudiants infirmiers ont accès aux restaurants universitaires de la ville de Rennes ainsi qu'aux services du C.R.O.U.S.

\*\*\*

\*